



Accessible

INFORMATION

Données
& Design par LINC
CNIL.

L'information doit être **facile d'accès**.
L'utilisateur doit la trouver sans difficulté,
qu'il s'agisse d'un environnement
numérique ou non (notice d'information,
etc.).

Les méthodes et techniques choisies pour
rendre l'information accessible **peuvent
varier** en fonction du contexte et des
modalités d'interaction avec les personnes :
pop-in, bulles, pages dédiées, QR code,
messages audio, vidéos, panneaux
d'affichage, documentation papier,
campagne d'information.





Libre

CONSENTEMENT

Données
& Design par **LINC**
CNIL.

Le consentement doit être donné librement. Il ne doit pas être contraint ni influencé : la personne doit se voir offrir **un choix réel**, sans avoir à subir de conséquences négatives en cas de refus.

La personne doit **pouvoir refuser** de consentir à un traitement de ses données qui n'est pas nécessaire au bon fonctionnement du service ou du produit qu'elle souhaite utiliser, cela **sans que la qualité d'utilisation soit dégradée**.





Indiquer

EXERCICE DES DROITS

Lorsqu'une personne souhaite exercer un droit, elle doit pouvoir **savoir vers qui s'adresser** de façon simple. Les informations de contact doivent être **facilement accessibles** et être localisées à des endroits paraissant logiques, par exemple dans le compte utilisateur, dans des informations contextuelles, les politiques de confidentialité, les politiques de vie privée, une FAQ, etc.





Simple & clair

INFORMATION

Données
& Design par LINC
CNIL.

L'information doit être **comprise** par la majorité du **public visé**, formulée en des **termes clairs et simples**. Cela se traduit par l'utilisation d'un **vocabulaire adapté** au public visé, de phrases courtes et d'un style direct, évitant les termes juridiques, techniques, abstraits ou ambigus.

Une **attention particulière** sera portée sur ce point si l'on s'adresse à des **enfants** ou des **personnes vulnérables** (eg. un patient, un employé...).





Spécifique

CONSENTEMENT

Données
& Design par LINC
CNIL.

Le consentement de la personne concernée doit être donné **pour une finalité déterminée**. Ainsi, si les données de la personne sont utilisées pour plusieurs usages, elle doit avoir la possibilité de donner ou non son consentement pour chacun d'entre eux.





Guider

EXERCICE DES DROITS

Données
& Design par **LINC**
CNIL.

L'exercice d'un droit peut constituer un événement exceptionnel dans le parcours utilisateur classique d'un service. De fait, il est d'autant plus important de bien la guider dans cette démarche qui peut paraître intimidante : **proposer des étapes simples** pour formuler une demande, rappeler l'utilité des droits et leurs résultats, mettre à disposition des **modèles de demande**, etc., pour **traiter au mieux sa demande**.

L'exercice d'un droit peut **s'effectuer au-travers de différentes modalités et formats** qui seront à choisir en fonction du droit et du contexte.





Lisible & concis

INFORMATION

Données
& Design par LINC
CNIL.

Une bonne information est une information **efficace et succincte**. Afin d'éviter l'écueil du déluge d'informations noyant l'utilisateur, il faut **amener les informations les plus pertinentes au bon moment**. Cette démarche de dissémination de l'information dans le parcours utilisateur vise à **donner un premier niveau d'information et mettre en avant les caractéristiques importantes du traitement**.

Les informations en rapport avec la protection des données doivent pouvoir être **distinguées de celles qui ne sont pas spécifiquement liées à la vie privée** (eg. CGU), pour contribuer à un traitement loyal des données.





Univoque

CONSENTEMENT

Données
& Design par **LINC**
CNIL.

Le consentement nécessite une **déclaration** ou tout autre **acte positif clair** de la part de la personne concernée. Elle doit effectuer une **action volontaire et active** pour donner son consentement, qui démontre que la personne concernée a réellement consenti au traitement en question.

Le consentement n'est donc **pas univoque en présence de cases pré-cochées ou pré-activées** ou d'une inaction (par exemple l'absence de réponse à un courriel sollicitant un consentement).





Feedback

EXERCICE DES DROITS

Données
& Design par **LINC**
CNIL.

Tout au long du processus d'exercice des droits, il est important de **veiller à ce que la personne soit bien informée de l'évolution de sa demande.**

Lui **faire des retours** régulièrement, pour attester de la bonne réception de sa demande ou encore pour lui faire des retours sur les décisions prises suite à celle-ci, **dans un format accessible et correspondant à celui avec lequel elle vous a contacté** est donc nécessaire.





Au moment

INFORMATION

Données
& Design par LINC
CNIL.

L'information doit être fournie au moment de la collecte de données ou bien lorsqu'il y a un changement dans les modalités de mise en œuvre du traitement.





Éclairé

CONSENTEMENT

Données
& Design par **LINC**
CNIL.

Fournir des informations aux personnes avant d'obtenir leur consentement est indispensable pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause, de comprendre ce à quoi ils consentent, et savoir comment retirer leur consentement. Si le responsable du traitement ne fournit pas d'information accessible, le contrôle de l'utilisateur peut être insuffisant.

L'utilisateur doit notamment pouvoir savoir qui propose le service (responsable de traitement), les finalités, les catégories de données collectées, le droit au retrait du consentement, etc.





Tracer

EXERCICE DES DROITS

Données
& Design par **LINC**
CNIL.

Afin d'assurer à la personne une bonne continuité dans sa démarche d'exercice de droit, et en cas de contestation de sa part auprès d'une autorité de protection de la décision que vous prenez, il est recommandé de permettre à la personne de pouvoir garder facilement une trace de sa démarche, ce tout au long de celle-ci. Un système d'impression de demandes, d'archivage ou de téléchargements des échanges, etc. peuvent ainsi être mis en place.





En amont

CONSENTEMENT

Données
& Design par **LINC**
CNIL.

Le consentement est **recueilli en amont du traitement** et **peut être retiré à n'importe quel moment sans pour autant dégrader le service.**

Le consentement assure aux personnes un contrôle fort sur leurs données. Toujours associé à une obligation d'information, le consentement permet aux personnes de comprendre ce qui sera fait de leurs données, de choisir sans contrainte d'accepter ou non le traitement et de changer d'avis librement par la suite.





Les 7 droits

EXERCICE DES DROITS

Données
& Design par **LINC**
CNIL.

Une personne peut exercer **jusqu'à sept droits** :

- le droit d'accès;
- le droit de rectification ;
- le droit d'opposition ;
- le droit à l'effacement ;
- le droit à la limitation ;
- le droit à la portabilité ;
- le droit à l'intervention humaine face à un profilage ou une décision automatisée.





Les informations

INFORMATION

Données
& Design par LINC
CNIL.

Dans tous les cas, les informations suivantes doivent être transmises :

- Coordonnées du responsable de traitement et du DPO si applicable ;
- Utilisation faite des données (finalités) ;
- Base légale ;
- Tiers accédant aux données ;
- Durée de conservation des données ;
- Droits des personnes (accès, rectification, effacement, limitation) ;
- Information sur le droit d'instruire une réclamation auprès d'une autorité de protection des données.

En fonction du contexte du traitement, d'autres informations peuvent être nécessaire (eg. transfert hors UE).

Données
& Design par LINC
CNIL.

